

Réunion Du Conseil Municipal de la Commune

D'USSON-EN-FOREZ

Séance du mercredi 19 février 2025 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 8

Etaient présents : M. BEAL Hervé - GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - BONNEVAUX Vincent – DAURELLE Tony – JOUMARD-DESSALCES Sandrine - BOUREILLE Cédric

Absent excusé : SIBAUD-BUSSAC Laëtitia

Absents excusés avec pouvoirs : MAILLET-BERT Pascal pouvoirs à DELORME Daniel - CHATAING Patrick pouvoirs à Hervé BEAL - PITAVY Agnès pouvoirs à RIVAL Nelly - PAULET Nadine pouvoirs à JOUMARD-DESSALCES Sandrine - et MAURICE Marine pouvoirs à DAURELLE Tony

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 20 janvier 2025

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2025. Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2025.

2– Approbation compte financier unique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte financier unique de l'exercice 2024.

- BUDGET M57 - Commune

Dépenses fonctionnement 2024	1 174 378.51 €
Recettes fonctionnement 2024	1 648 671.56 €
Résultats de l'exercice	+ 474 293.05€
Report 2023	+ 89 754.17 €
Résultats cumulés 2024	+ 564 047.22 €

Dépenses d'investissement 2024	863 791.14 €
Recettes d'investissement 2024	1 285 168.19 €
Résultats de l'exercice	- 95 662.17 €
Report 2023	+ 517 039.22 €
Résultats cumulés 2024	+ 421 377.05 €

- **BUGET M 4 – chauffage urbain**

Dépenses fonctionnement 2024	124 833.97 €
Recettes fonctionnement 2024	108 476.97 €
Résultats de l'exercice	- 16 357.00 €
Report 2023	+ 18 898.05 €
Résultats cumulés 2024	2 541.05 €

Après délibération, le conseil à la majorité (une abstention), approuve le compte financier unique et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

3 – Affectation des résultats

- **BUDGET M57 - Commune**

Affectation des résultats de fonctionnement :

- Report en section de fonctionnement : 164 047,22 €
- Affectation en réserve en section d'investissement : 400 00,00 €

- **BUGET M 4 – chauffage urbain**

Affectation du résultat :

Report en section de fonctionnement pour 2 541,05 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats en report à nouveau, tel qu'indiqué ci-dessus.

4 – Vote des taux 2025

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur les taux des taxes foncières bâtie (TFB) et foncière non bâtie (TFNB), ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire rappelle les taux qui sont en vigueur sur la commune, depuis 2024 :

Intitulé	Taux en vigueur
THRS	10.94 %
TFB	31.71 %
TFNB	53.82 %

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et une voix contre :

- Décide l'augmentation de 1 % du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Décide de laisser à l'identique les taux des deux autres taxes.

Intitulé	Taux en vigueur 2024	Augmentation votée	Nouveaux Taux pour 2025
TFB	31.71 %	0 %	31.71 %
TFNB	53.82 %	0 %	53.82 %
THRS	10.94 %	1 %	11.05 %

- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5 – Vote des budgets

Budget M 57 (commune)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les propositions de budget primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 479 047,21 € en section de fonctionnement et à 1 958 637,81€ en section d'investissement

Après délibération le conseil, à l'unanimité, adopte le budget présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document afférent à cette affaire.

Budget M4 - réseau chaleur

Dépenses fonctionnement 2025	172 551.05 €
Recettes fonctionnement 2025	172 551.05 €

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les propositions de budget primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 172 551,05 €

Après délibération le conseil, à l'unanimité, adopte le budget présenté par le Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document afférent à cette affaire.

6 – Création poste service technique

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de nommer en qualité de stagiaire, un agent actuellement sous contrat au service technique de la Commune depuis plusieurs années et qui donne entière satisfaction.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non compet, à 17h30 par semaine, échelle C1 – échelon en fonction de l'ancienneté – à compter du 1^{er} juillet 2025,
- S'engage à réserver au budget les crédits nécessaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7 – Subventions

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, comme chaque année, de statuer sur les demandes de subventions déposées en mairie pour 2025.

DESIGNATION	SUBV. 2024	SUBV. 2025
Etablissements d'enseignement d'apprentissage	70 € / enfant	70 € / enfant
Collèges du secteur – voyages scolaires	60 € / enfant	60 € / enfant
Ecoles primaires su secteur	0 €	0 €
Resto du cœur	600 €	600 €
Secours populaire	250 €	250 €
Le Temps des Loisirs	600 €	600 €
Sporting club de boxe – Gala de boxe	2500 €	250 0 €
AIMV – Aide à domicile	0 €	0 €

AFM Téléthon	0 €	0 €
France Alzheimer	0 €	0 €
Prévention routière	0 €	0 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte les attributions de subvention dans les termes présentés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8 - Questions diverses

- Bâtiment Sport Nature du plan d'eau : interruption des travaux suite au passage de la police de l'eau.
- Achat de la propriété DUPRE d'une surface de 4,5 ha pour la somme de 40 000,00 € selon proposition à faire.
- Achat de la maison VALEYRE en vue de l'installation d'un nouveau dentiste, sur la base suivante :
 - * 20 000,00 € pour la maison seule,
 - * 25 000,00 € pour la maison et le terrain non attenant.

Approuvé à la majorité - 1 abstention - le 17 mars 2025